Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_060-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	3	14	17

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 24/11/2025

VOTE
A l'unanimité
Pour : **17**
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Dominique TRECANT

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : Jean-Pierre GOURDEN, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Philippe DEPUTTE, Renée GAIVORT, Nolwenn GENTIL, Lucie KOWAL, Denis L'ANGE, Marie LE QUINTREC, Pierre-Alain LOEZIC, Solenn LOEZIC, Véronique PERON, Jean-François THIEBOT, Dominique TRECANT

Absents excusés ... : Anne-Françoise LE BIHAN pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Didier LE CHANU, pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC
Christophe TERRES, pouvoir à Renée GAIVORT

(Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* : Thibault de la MOTTE, Myriam ROSSOLIN,

D-2025-12-060

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur Claude CONAN, Adjoint au maire chargé aux affaires Assainissement, fait lecture du bordereau suivant :

1) Conformément aux articles L 1411.1 à L 1411.19 et R 1411.1 à R 1411.8 du code général des collectivités territoriales et aux articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande Publique, il est rappelé la procédure suivie dans le cadre de la passation du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de NOSTANG :

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14/04/2025 se prononçant sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de son service d'assainissement collectif,
- Vu la délibération du Conseil municipal désignant les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- Vu le procès-verbal de la Commission (CDSP) en date du 10/07/2025 sélectionnant les candidats admis à présenter une offre, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme dématérialisée avec publication le 20/05/2025,
- Vu l'avis sur les offres initiales et la proposition de la Commission (CDSP) en date du 26/08/2025,
- Vu le rapport en date du 21/11/2025 de M. Jean-Pierre GOURDEN maire de NOSTANG et rendant compte des principaux éléments de la consultation, de la négociation et exposant les motifs du choix de la société SAUR, ainsi que l'économie générale du contrat,

2) Après transmission des pièces aux membres du Conseil municipal dans les conditions et délais prévus à l'article L1411.7 du code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_060-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2025-12-060 (2/2)

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Ceci exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, conformément à l'article L 1411.7 du code général des collectivités territoriales,

- **D'approuver** le choix de la société SAUR comme attributaire de la délégation de service public relative à l'exploitation de son service public d'assainissement collectif pour une durée de 3 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 1er janvier 2026 ;
- **D'approuver** le projet de contrat de délégation, et ses annexes qui lui ont été soumis ;
- **D'approuver** les termes du règlement de service associé à ce contrat de délégation de service public ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation correspondant avec la société SAUR ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution ;

- *Voté à l'unanimité par 17 voix Pour*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Dominique TRECANT **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 11 décembre 2025
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.